

28/01/2020 - « Enfants volés » : l'UE doit garantir l'intérêt des enfants et les droits des parents - Nathalie Colin-Oesterlé (Les centristes, PPE)

Nathalie Colin-Oesterlé, députée européenne (Les centristes, PPE), a adressé une série de questions à la Commission européenne et au Conseil de l'Union européenne sur le cas des enfants issus de mariages binationaux, notamment franco-allemands, et dont la garde a été retirée aux parents non allemands par une décision de justice.

« Il est important de défendre les droits des citoyens transfrontaliers sur ce sujet crucial pour les familles, qui nous touche tous. Lors des dernières mandatures, le Parlement européen a été saisi de nombreuses fois par des parents français, mais aussi italiens, suédois ou polonais, qui impuissants, se trouvent séparés de leurs enfants sans aucun recours possible » a expliqué la députée européenne.

« Je me réjouis du travail déjà effectué qui a conduit à la refonte du règlement Bruxelles II bis relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale. La refonte garantit de nouvelles mesures visant à clarifier et à résoudre les cas litigieux et à laisser un droit d'expression à l'enfant.

Malheureusement, ces modifications n'entreront en vigueur que le 1er août 2022. Ce délai supplémentaire de trois ans est inenvisageable pour des familles aujourd'hui déchirées et des parents esseulés » a poursuivi l'eurodéputée.

« C'est la raison pour laquelle j'ai interpellé la Commission et le Conseil afin de garantir que les droits des parents et les intérêts supérieurs des enfants soient respectés jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles mesures » a conclu Nathalie Colin-Oesterlé.